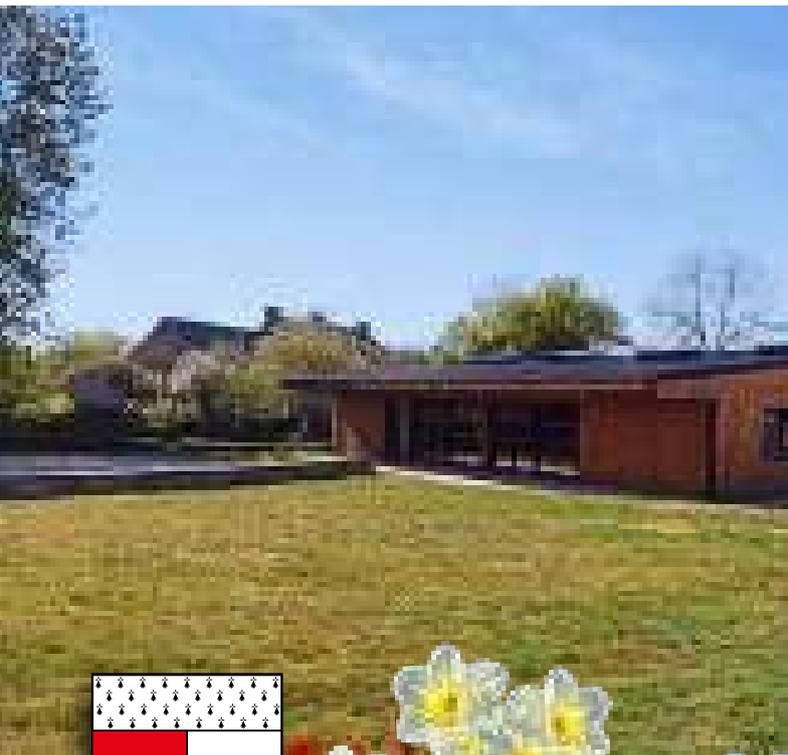


Le Vildéen

Magazine d'informations communales



2021
n° 1

Le mot du maire



L'année 2021 commence comme elle a fini en 2020 avec son lot d'incertitudes et de contradictions qui influent sur le moral des Français ; selon un institut de sondage près de 41 % des Français ont vu leur moral chuter. Les restrictions sanitaires rendent difficile la vie au quotidien et notre vision de l'avenir est plutôt floue. Les investissements traînent ou sont au ralenti faute de matériaux nécessaires à alimenter les chantiers et la main d'œuvre disponible et expérimentée se raréfie. Le fonctionnement est perturbé par le manque de communication, l'absentéisme, l'augmentation du télétravail ou encore la recrudescence des cas contacts qui isolent une partie de la population et contraignent les entreprises à travailler en sous-effectif. Cette situation nous la subissons mais nous devons rester optimistes car nous savons qu'il y aura une sortie du tunnel et que nous « vivrons de nouveau des jours heureux ». Restons solidaires.

Les deux gros chantiers que nous avons prévus cette année, l'agrandissement du groupe scolaire et l'effacement des réseaux dans le village du Boculé, ont pris un peu de retard mais nous restons confiants quant à leur réalisation dans des délais raisonnables.

Le conseil municipal a voté le compte administratif 2020 et le budget primitif pour 2021. Le résultat de fonctionnement s'établit à 280 000€ et est entièrement reporté en investissement afin de financer les réalisations prévues au budget 2021. Celles-ci s'élèvent cette année à 975 000€ en tenant compte des restes à réaliser (188 000€) et hors remboursement du capital des emprunts (50 000€). Notre situation financière est tout à fait correcte et nous permettra de réaliser nos investissements sans emprunt compte tenu de l'excédent d'investissement reporté (331 000€) et des subventions déjà obtenues et attendues.

A l'occasion de ce bulletin, je dois vous rappeler l'importance de nos commerces de proximité et le rôle qu'ils jouent et ont joué pendant cette pandémie. Si nous voulons garder la convivialité et des lieux de rencontre plutôt que de se retrouver devant des automates, il est de notre responsabilité individuelle de faire valoir nos petits commerces. Nos commerçants doivent pouvoir vivre de leur travail et de leur savoir-faire ; ce sont les principaux acteurs du vivre ensemble et ils jouent un rôle essentiel dans la revitalisation de nos centres-bourgs ; c'est pourquoi je vous incite à faire valoir notre commerce local pour qu'il continue à nous servir tout en gardant cette convivialité indispensable en ces temps plutôt moroses. Je vous fais confiance.

En annexe de ce bulletin vous trouverez également un article concernant la propreté de notre cité. Longtemps nous avons été pris en exemple par nos voisins pour notre discipline, notre clémence et notre sens de la citoyenneté ; ça ne semble plus être le cas aujourd'hui. Aussi, je demande à chacun de se ressaisir et de faire preuve de responsabilité pour que chaque individu puisse vivre paisiblement et dans de bonnes conditions.

Bonne lecture et à bientôt,
Le Maire, **Jean-Yves JUHEL**

Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives	p 12
Infos communales	p 24
Scolaire / Périscolaire	p 29
Vie associative.....	p 31
Infos diverses	p 34

Mise en page :

ROUDENN
GRAFIK
DINAN - 02 96 83 39 02

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr
www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi	9H00 - 12H00	
Mercredi	9H00 - 12H00	
Jeudi	9H00 - 12H00	
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	Permanence des élus sur rdv uniquement	

Séance du 24 septembre 2020

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a pour objectif d'analyser et d'évaluer les transferts de charges pour les compétences transférées à l'agglomération et vice-versa. Ont été proclamés conseiller titulaire et conseiller suppléant : Jean-Yves JUHEL et Monique LEMOINE.

FINANCES / PERSONNEL

Tableau des effectifs – avancement de grade

Deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'ancienneté. Le conseil municipal décide d'approuver ces avancements et de créer les postes au tableau des effectifs.

Projet d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire – choix de l'architecte

Il convient de choisir un architecte pour lancer le projet d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire. Les élus ont décidé de retenir l'offre remise par l'atelier JUGUET de LAMBALLE pour un montant de 3 125,00 euros H.T., soit 3 750,00 euros T.T.C. pour l'étude d'un avant-projet sommaire.

Église

Les portes de l'église sont en mauvais état. Fortement dégradées par l'exposition aux ultraviolets et les intempéries, elles ont récemment fait l'objet d'une réparation provisoire par les services techniques.

Le conseil municipal retient l'offre remise par la société BREXEL de PLOREC SUR ARGUENON pour un montant de 3 355,17 euros H.T., soit 4 026,20 euros T.T.C.

Peinture – bardages bois de l'école primaire, de la Maison des Associations et du pignon de la mairie

Il est nécessaire de reprendre les peintures/lasures des boiseries des trois pignons de l'école primaire (70 m²), ainsi que des boiseries situées en hauteur de la Maison des Associations (19 m²), ou sur le pignon de la mairie (13 m²) qui sont davantage abîmées, car elles sont soumises à l'effet des ultraviolets et des pluies.

Les élus décident d'effectuer ces travaux de rénovation et retient l'offre remise par la société PIEDVACHE de CAULNES pour un montant de 5 376,46 euros H.T., soit 5 781,26 euros T.T.C.

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

⌘ Achat de mobilier pour l'école pour un montant de 629,99 euros

⌘ Chariot de desserte pour la Maison des Associations pour un montant de 187,70 euros

⌘ Rayonnage pour la bibliothèque pour un montant de 313,61 euros

⌘ Réfrigérateur pour la mairie pour un montant de 109,00 euros.

Séance du 5 novembre 2020

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Ronan BIARD, Christian MORIN.

FINANCES

Taxes foncières : reversement à Dinan Agglomération

Les communes membres de Dinan Agglomération encaissent des recettes fiscales liées directement à l'activité communautaire sur leur territoire. Il s'agit du produit des taxes foncières acquittées par les entreprises installées sur les zones communautaires.

Le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) prévoit le reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires perçu par les communes à Dinan Agglomération.

Le conseil municipal, lors de sa séance le 19 septembre 2019 avait accepté le principe de partage du foncier bâti de la zone d'activités représentant 15 % de l'encours au 1er janvier de l'année et il avait refusé le reversement de ladite taxe représentant 50% de la dynamique des bases entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018 et 85 % à partir du 1^{er} janvier 2019 car cela n'est pas équitable vis-à-vis des communes ayant bénéficié d'extensions de leurs zones d'activités avant 2016. Ainsi, Monsieur le Maire était autorisé à signer la convention de reversement de la taxe foncière bâtie sur les zones d'activités communautaires avec Dinan Agglomération pour l'année 2019, renouvelable par délibération du conseil municipal chaque année.

La commune a reçu de Dinan Agglomération un titre exécutoire d'un montant de 21 239 euros correspondant au reversement de la taxe foncière de la zone d'activités pour l'année 2020 (15 % de l'encours et 50 % de la dynamique entre 2018 et 2019).

L'assemblée accepte le principe de la proposition de partage du foncier bâti de la zone d'activités représentant 15 % de

l'encours au 1^{er} janvier de l'année et 50 % de la dynamique entre 2018 et 2019, refuse le reversement de la taxe foncière sur la zone d'activités représentant 50 % de la dynamique des bases entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018 et 85 % à partir du 1^{er} janvier 2019.

Décision modificative au budget communal

La décision modificative présentée ci-dessous a été approuvée :

⌘ chapitre 014 atténuations de produits (article 739113) + 4 210 € (reversement taxes foncières ZA à Dinan Agglomération),

⌘ chapitre 013 atténuations de charges (article 6419) + 4 210 €,

⌘ opération 310 école maternelle – travaux (+2 200 €) suite aux travaux supplémentaires dans les sanitaires,

⌘ opération 720 achat terrains centre-bourg (-2 200 €) pour équilibrer la section d'investissement,

⌘ chapitre 041 opérations patrimoniales dépenses (+ 3 540 €) pour les écritures comptables liées à l'intégration des frais d'études suivis de travaux,

⌘ chapitre 041 opérations patrimoniales recettes (+3 540 €) pour les écritures comptables liées à l'intégration des frais d'études suivis de travaux.

Augmentation de crédits			Diminution de crédits		
Opé. / Chapitre	Compte	Montant	Opé. / Chapitre	Compte	Montant
FONCTIONNEMENT					
014	D739113	+4 210 €			
013	R6419	+4 210 €			
INVESTISSEMENT					
310	D2135	+ 2 200 €	720	D2315	- 2 200 €
041	D2135	+ 2 842 €			
041	D2151	+ 330 €			
041	D2312	+ 370 €			
041	R2031	+ 1 922 €			
041	R2033	+ 1 620 €			

Plan de financement du boulodrome

Il a été décidé d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous.

Plan de financement (01/11/2020)	Montant H.T.
Etat (DETR 2020)	41 000,00 €
Plan de relance (Département – 1 ^{ère} phase)	42 231,00 €
Autofinancement	92 909,00 €
TOTAL	176 140,00 €

Plan de financement prévisionnel de l'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire

Les élus décident de valider le projet de travaux et le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Plan départemental de relance (deuxième phase).

Participation à la mise en concurrence pour assurance Cyber-sécurité demandée par le CDG 22

Au vu des enjeux organisationnels, financiers et juridiques liés à la Cyber criminalité, le Centre de gestion propose un groupement de commande pour un contrat d'assurance cyber-risques. Il a été décidé d'accepter la proposition du Centre de gestion.

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

Clôture du stade d'entraînement

L'assemblée décide de déplacer la clôture du terrain d'honneur le long du terrain d'entraînement. Cela permettrait d'éviter l'occupation de ce terrain. Les élus approuvent cette décision.

Clôture séparative entre la parcelle communale et la propriété de Madame Piriou

Il est rappelé que l'établissement public foncier, à la demande de la commune, a acheté la parcelle située entre le 35 et le 37 rue des Templiers. Les élus décident d'y édifier une clôture.

Réfection de l'appartement 2C rue des Templiers

L'appartement situé 2C rue des Templiers a récemment été libéré et des travaux de rénovation sont nécessaires : carrelage au rez-de-chaussée, revêtement lino à l'étage et au rez-de-chaussée, peinture au rez-de-chaussée et remise aux normes de la plomberie-électricité.

Le conseil municipal décide d'entreprendre ces travaux et de retenir les propositions remises par les sociétés PIEDVACHE pour un montant de 2 455,34 euros H.T., EPR pour un montant de 400 euros H.T. et DEGANO pour un montant de 2 021,17 euros H.T.

Ponçage des parquets

Il a été décidé de confier des travaux de ponçage des parquets de la Mairie (salle d'honneur et accueil) à l'entreprise LEMOINE de TADEN pour un montant de 2 934,08 euros H.T.

Séance du 17 décembre 2020

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

Depuis mars 2008 et le lancement par Cœur-Emeraude d'une étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur la vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, les élus et acteurs du territoire, avec l'appui de la Région et des Départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, se sont engagés dans une démarche de création d'un Parc Naturel Régional. La Région prenant officiellement, en décembre 2008, l'initiative d'engager la procédure de création à partir d'un périmètre d'étude, et ce conformément à ses prérogatives.

Animé par l'association Cœur-Emeraude et par délégation du Conseil régional, ce projet de création a fait l'objet d'un avis d'opportunité en mars 2010 du Préfet de région et des instances nationales (Conseil national de Protection de la nature et Fédération nationale des PNR).

Sous l'impulsion de Cœur Emeraude et avec l'accord des partenaires, le projet s'est poursuivi. Il a fait l'objet à la fois d'une extension du périmètre d'étude à 74 communes par décision du Conseil régional en 2017 et d'un avis complémentaire du Ministère de la Transition écologique et solidaire en décembre 2018. Cet avis apportait plusieurs recommandations quant au contenu et à la poursuite du projet, notamment sur la nécessaire mobilisation des collectivités appelées à y contribuer, garantissant ainsi l'ambition du projet et sa portée opérationnelle par des engagements formalisés.

A cette fin, une nouvelle organisation avec un copportage du projet par les acteurs locaux est envisagé. Un Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude sera prochainement constitué pour prendre le relais de l'Association Cœur Emeraude pour les seules missions afférentes à la création du PNR, afin d'affiner et finaliser avec l'ensemble des acteurs concernés le projet (La Charte), piloter et suivre toute la procédure de création du projet de Parc jusqu'à sa labellisation. L'association Cœur Emeraude poursuivant les actions opérationnelles de terrain (Biodiversité, nature en ville, plantes invasives, eau, patrimoine bâti, actions maritimes et littorales, actions d'éducation...) et les actions de promotion du Parc auprès du grand-public et partenaires (réseau des ambassadeurs, réseau des Entrepreneurs, Conférences publiques...)

Sont invités à devenir membres de ce Syndicat mixte ouvert, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, les 4 EPCI (Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération, Communauté de Communes Côte

d'Emeraude et la Communauté de Communes Bretagne Romantique) et les 74 communes incluses dans le périmètre d'étude. Un collège de la société civile et un conseil scientifique seront créés et des représentants de ces deux instances participeront aux instances du Syndicat avec voix consultative. Conformément au projet de statuts, ce syndicat n'a vocation à exister que durant 3 ans.

Cette adhésion au Syndicat mixte de préfiguration n'engage pas la collectivité dans le futur syndicat mixte de gestion du Parc qui aura vocation à être constitué une fois le Parc créé. Une nouvelle consultation de l'ensemble des collectivités sera en effet organisée pour adoption du projet de parc abouti ("La charte") et après organisation de l'enquête publique.

S'agissant des aspects financiers, la participation globale des membres au syndicat mixte de préfiguration ne pourra excéder 310 000 € et sera répartie selon les plafonds suivants :

- ⌘ Région : 105 000 €/an soit 34 %
- ⌘ Département des Côtes d'Armor : 32 000 €/an soit 10 %
- ⌘ Département d'Ille et Vilaine : 25 000 €/an soit 8 %
- ⌘ Les 4 EPCI : 74 000 € soit 24 %
- ⌘ Les 74 communes : 74 000 € soit 24 %

Par ailleurs, la cotisation annuelle sollicitée auprès des communes et des EPCI ne pourra excéder 0,5 € / an / habitant pour chacune des collectivités.

Concernant la représentation au comité Syndical du Syndicat, celle-ci sera la suivante :

- Région Bretagne : 3 délégués pour 30 % des voix
 - Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine : 1 délégué par Département pour 18 % des voix en tout
 - EPCI : 2 délégués par EPCI (excepté CC Bretagne romantique avec 1 délégué) pour 22 % des voix
 - Communes : 1 délégué par commune pour 30 % des voix
- L'assemblée a approuvé le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration, a adhéré au Syndicat et a désigné les représentants de la commune : Jean-Sébastien CARAGE (titulaire) et Marcel PIGEON (suppléant).

Travaux d'effacement des réseaux au lieu-dit Boculé

Des travaux seront effectués au Sud de la commune courant 2021 suite à l'arrivée de la fibre optique en souterrain. En parallèle, il est proposé de profiter de ces travaux pour engager l'effacement des réseaux au lieu-dit Boculé sur une longueur de 700 mètres.

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor prendra en charge les dépenses liées à l'effacement du réseau d'électricité basse tension en intégralité (200 000 euros) et une partie de celles liées à l'éclairage public, 29 250 euros restant à la charge de la commune. L'effacement du réseau de télécommunication reste à la charge de la commune pour 57 200,00 euros (sans la partie câblage estimée à 6 000,00 euros). Le coût global pour la commune est estimé à 92 450,00 euros (hors réseau d'eaux pluviales).

Mairie – remplacement des trois postes informatiques

Après 9 ans d'utilisation des postes informatiques de la mairie, les dysfonctionnements sont réguliers et il devient nécessaire de renouveler le matériel. Les élus approuvent cette proposition d'achat et fixe le budget à 5 420 euros H.T. maximum pour trois postes avec notamment deux doubles écrans et un serveur NAS.

Projet d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire –missions sécurité et santé au travail et contrôle technique

Quatre sociétés ont été consultées pour les missions sécurité et santé au travail et contrôle technique dans le cadre des prochains travaux de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire.

A offres de prestations comparables il a été décidé de retenir l'offre de la société SOCOTEC pour le contrôle technique (4 000 € H.T.) et de Monsieur Eric LEBEDEL pour la mission SPS (1 880 € H.T.).

Vote des tarifs communaux 2021

Les élus décident de modifier uniquement les prix des couverts non restitués et donc facturés aux locataires de la Maison du Temps Libre comme suit :

VAISSELLE CASSÉE	
• Assiettes, verres, louches	2,10 euros l'unité
• Cuillères ou fourchettes	0,50 euro l'unité
• Couteaux	1 euro l'unité

Décision modificative n°2 au budget communal 2020

La décision modificative présentée ci-dessous a été approuvée :

- ⌘ Chapitre 204 (95 450 €) suite à la décision d'engager les travaux d'effacement des réseaux au lieu-dit Boculé,
- ⌘ Opération 90 locations communales - travaux (5 860 €) suite aux travaux prévus au 2C rue des Templiers (sol, peinture, électricité),
- ⌘ Opération 873 stade municipal travaux (6 400 €) pour les travaux de clôture non prévus initialement,
- ⌘ Opération 872 informatique mairie (3 500 €) suite à la décision de remplacer les ordinateurs de la mairie,
- ⌘ Chapitre 13 augmentation des recettes (59 092€) suite à l'obtention des subventions plan de relance phase 1 (boulodrome) et amendes de police (cheminements piétons),
- ⌘ Opération 720 diminution des crédits à l'opération achats terrains centre-bourg pour équilibrer la section (- 52 118 €).

Dépenses			Recettes		
Opé. / Chapitre	Compte	Montant	Opé. / Chapitre	Compte	Montant
INVESTISSEMENT					
204	D2041582	+ 89 450 €	13	R1323	+ 42 231 €
204	D20422	+ 6 000 €	13	R1342	+ 16 861 €
90	D2135	+ 5 860 €	720	D231	-52 118 €
873	D2135	+ 6 400 €			
872	D2183	+ 3 500 €			

Régime indemnitaire - RIFSEEP

Le conseil municipal, lors de sa séance le 29 mars 2018, a décidé de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour le personnel communal, le RIFSEEP. Il est constitué de deux parts :

- l'IFSE : Indemnité de fonctions, sujétions et expertise versée mensuellement et fixée en fonction du poste de l'agent et de son expérience professionnelle,

- CIA : Complément Indemnitaire Annuel qui peut être versé selon l'engagement professionnel de l'agent, sa manière de servir et son présentisme.

Chaque année Monsieur le Maire, par arrêté municipal, décide du montant du CIA en respectant les plafonds votés par le conseil municipal. Les élus décident de modifier le montant du plafond du CIA passant de 500 à 1 200 euros.

Proposition de modification du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le Régime indemnitaire appelé RIFSEEP ne concerne pas les agents contractuels de droit privé, donc l'agent en contrat d'accompagnement pour l'emploi ne peut prétendre à la prime annuelle. Il est proposé de modifier son taux horaire à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à la fin de son contrat pour y intégrer le montant de la prime annuelle, soit 500 euros.

Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022 – horaires d'enseignement du groupe scolaire

Le conseil municipal, lors de sa séance le 25 janvier 2018, avait décidé de demander une dérogation auprès de l'Inspection Académique concernant l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 et donc le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée scolaire 2018/2019 pour une durée de trois ans. Celle-ci avait été accordée et arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Il a été décidé de renouveler cette demande à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Capture et gestion de la fourrière animale – renouvellement de l’adhésion

Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale signé par la commune avec le Groupe SACPA - Chenil Service de PINDÈRES arrive à échéance le 31 décembre 2020. La Commune ne disposant pas de chenil et du personnel qualifié, les élus décident d’adhérer à ce service pour une durée d’un an à compter du 1er janvier 2021, contrat renouvelable trois fois et de retenir le contrat « prestations de services du lundi au samedi inclus aux jours et heures ouvrables »..

Séance du 12 janvier 2021

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD

TRAVAUX

Projet d’extension de l’école maternelle et de l’accueil périscolaire

L’assemblée valide le projet d’extension de l’école maternelle et de l’accueil périscolaire et choisit le plan correspondant à l’avant-projet sommaire..

Devenir de la longère – propriété située 39 rue des Templiers

Il est rappelé qu’en 2018 la commune a fait valoir son droit de préemption pour l’acquisition de la propriété située 39 rue des Templiers. La gestion de ce dossier a été confiée à l’Etablissement Public Foncier de Bretagne et le prix d’acquisition a été fixé à 117 000 euros. Depuis, des frais de bornage et d’étude ont été engagés.

La commune a ensuite décidé de mettre en vente une partie de la propriété, à savoir la maison d’habitation et l’étable. Quatre personnes ont visité cet ensemble et deux ont présenté un projet de rénovation.

Le conseil municipal décide de retenir le projet présenté par M. et M^{me} BINKOWSKI proposant 4 appartements. La propriété serait vendue pour un montant estimatif de 125 000 euros (hors frais). La commune conserve la parcelle A1006 et une partie de la parcelle A1005 pour un projet de construction de trois logements.

Séance du 25 février 2021

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Christian MORIN, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD

VOIRIE / URBANISME

Suivi des acquisitions foncières – convention avec la SAFER – abonnement vigifoncier

Il a été demandé à la SAFER s’il était possible d’informer la mairie avant chaque transaction de terre agricole. Ce service est payant, 300 euros H.T. par an. Les élus décident d’adhérer à ce service pour suivre l’évolution du marché agricole communal et la consommation des terres agricoles.

FINANCES / PERSONNEL

Projet d’extension de l’école maternelle et de l’accueil périscolaire – demandes de subvention et mise à jour du plan de financement

Le projet est motivé par un manque d’espace à l’accueil périscolaire compte tenu des effectifs, une salle de motricité à transformer chaque jour en dortoir pour la sieste des enfants de la classe MS-GS, un espace dortoir trop petit pour l’autre classe de la maternelle (TPS-PS-MS) et pas d’espace dédié à la lecture.

Plan de financement prévisionnel (montants H.T.)

Coût de cette opération

Ecole maternelle	348 300,00 euros
Accueil périscolaire	37 500,00 euros
Total H.T.	385 800,00 euros

Financement de ce projet

DETR 2021	107 400,00 euros
DSIL 2021	105 160,00 euros
Plan de relance (département – 2 ^{ème} phase)	50 000,00 euros
Caisse d’Allocations Familiales	7 500,00 euros
Autofinancement	115 740,00 euros
Total H.T.	385 800,00 euros

Le conseil municipal valide ce projet et le plan de financement présenté ci-dessus.

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 et affectation du résultat

Le conseil municipal arrête comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2020 de la commune.

⌘ Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 : + 282 517,56 €,

⌘ Résultat de clôture de la section d’investissement 2020 : + 331 420,11 €.

L'assemblée décide d'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) : 280 000 € et au compte R002 (recettes de fonctionnement) : 2 517,56 €.

Vote des subventions communales 2021

Il a été décidé d'arrêter comme suit le vote des subventions communales :

Amicale Laïque (subvention de fonctionnement)	1 300,00 euros
Amicale Laïque (sortie classe de mer)	1 665,00 euros
Arts et Culture	200,00 euros
Football Club Plélan Vildé Corseul	1 800,00 euros
Autour d'Émeric et Anthony	200,00 euros
Club de l'Amitié de Vildé-Guingalan	200,00 euros
Comité des Fêtes et d'Animations	200,00 euros
Cyclos Vildé	200,00 euros
Rance Poker Club	200,00 euros
Société de Chasse	100,00 euros
Les Trois Coups de Vildé	200,00 euros
Miss Courbes	200,00 euros
Rêves de clown	50,00 euros
Ass. pour le don d'organes et de tissus humains (ADOT)	50,00 euros
Leucémie Espoir 22	50,00 euros
Croix Rouge française	50,00 euros
Solidarité Pays de Dinan – banque alimentaire	50,00 euros
Ass. pour le don du sang bénévole Pays de Rance	50,00 euros
On bouquine (PLELAN-LE-PETIT)	80,00 euros
Les restaurants du Cœur	50,00 euros
Secours Populaire	50,00 euros
Vaincre la mucoviscidose (QUEVERT)	50,00 euros
La Ligue contre le Cancer (TREGUEUX)	50,00 euros

Renouvellement de l'opération argent de poche

Le dispositif argent de poche est mis en place depuis 2016 sur la commune.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jeunes	8	7	15	13	12
Nombre de 1/2 journée / jeunes	Entre 1 et 9	Entre 2 et 10	Entre 1 et 10	Entre 2 et 12	Entre 4 et 12
Montant de l'opération	870 €	772,50 €	1 080,00 €	1 205,00 €	1 185,00 €
Subvention de la CAF	457 €	386,25 €	330,00 €	600,00 €	395,00 €
Montant restant à charge	413 €	386,25 €	750,00 €	605,00 €	790,00 €

Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en

contrepartie une indemnisation : 15 euros par demi-journée de 3 heures. Les travaux confiés aux jeunes (16-18 ans) : désherbage, peinture des mains courantes au stade, nettoyage des tables et des chaises de la maison des associations, nettoyage de l'église.

Les élus décident de renouveler l'opération argent de poche pour toute la durée du mandat.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Logement communal 5 rue des Templiers – avis proposition de mise en vente

Le logement communal situé 5 rue des Templiers est vacant depuis le 10 octobre 2020. Il s'agit d'une maison de 40m² (30m² loi Carrez) proposant une cuisine-salon, un WC, un lave-mains et à l'étage chambre et une salle d'eau.

Après l'état des lieux de sortie du locataire, une nouvelle visite a été organisée pour déterminer les travaux de rénovation à effectuer, notamment d'isolation thermique (quasiment absente à ce jour). Ce bien pourrait être vendu en l'état ou remis à la location après des travaux de rénovation par la commune.

Il a été proposé de mettre sur le marché locatif ce bâtiment pour une profession artisanale ou libérale. Une annonce sera publiée sur le site internet. Sans proposition, ce dossier sera remis à l'ordre du jour à la fin de l'année 2021 pour décider de sa rénovation ou de sa mise en vente.

Séance du 25 mars 2021

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Philippe URO, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD

VOIRIE / URBANISME

Voirie – dénomination des voies et création de numéros

Dans le cadre des travaux prévus pour l'arrivée de la fibre optique sur la commune, toutes les adresses postales ont été recensées pour prévoir les futurs branchements. Aujourd'hui, deux bâtiments ne disposent pas d'une adresse précise et conforme : l'entreprise Kermené et un bâtiment agricole situé entre Vaucouleur et la Féralais. Il a été décidé de nommer les voies concernées comme suit :

- pour la voie partant du giratoire à l'entrée Est de la Commune vers notamment les lieudits Coavou et Boculé correspondant à la voie communale n°9 : Vaucouleur, route de Boculé
- pour la voie partant de Vaucouleur vers la Féralais correspondant à une partie de la voie communale n°10 : Le Clos d'en Haut

Le conseil municipal valide le principe général de dénomination et de numérotation des voies de la commune et les noms attribués et la numérotation afférente.

FINANCES / PERSONNEL

Impôts locaux – vote des taux d'imposition 2021

Il est rappelé la décision de l'Etat visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources pour les communes est compensée, à partir de 2021, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le montant transféré de cette taxe départementale n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de taxe d'habitation perdue par la commune. Un coefficient correcteur, calculé par le Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de la taxe foncière de la commune.

Il a été décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 :

- taxe foncière sur le bâti : 36,20 %
- taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %

Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal approuve le budget communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 971 200 € (section de fonctionnement) et à 1 039 000 € (section d'investissement).

Lutte coordonnée contre le frelon asiatique – convention d'entente technique et financière

Le conseil municipal, lors de sa séance le 26 avril 2018 puis le 11 avril 2019, avait décidé d'approuver la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon et la prise en charge des frais de destruction des nids à 50 % par l'agglomération et 50 % par la Commune pour la période 2018-2020. Le conseil municipal décide de reconduire cet engagement à compter de 2021.

En 2020 530 nids de frelons asiatiques ont été traités sur Dinan Agglomération contre 367 en 2019, 562 en 2018 et 328 en 2017. Pour Vildé-Guingalan ce sont 4 nids de frelons asiatiques détruits en 2018, 0 en 2019 et 2 en 2020. .

Convention de partenariat « Conseil en Energie Partagé »

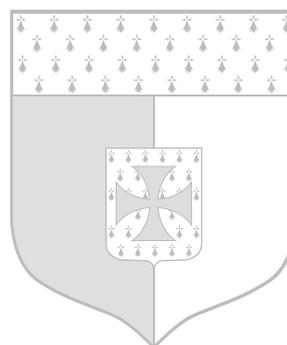
Dinan Agglomération a repris en 2016 la mission d'aide aux communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via le Conseil en Energie Partagé – CEP- démarrée courant 2012 par le Syndicat Mixte du Pays de Dinan. Le conseil municipal, lors de sa séance le 23 novembre 2017, avait décidé de l'adhésion de la commune à ce service de conseil pour une période de 3 ans du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2020. Il a été décidé de renouveler cette adhésion pour trois ans à compter du 1er décembre 2020.

Ce service facturé à 0,42 € par habitant et par an est proposé aux communes de moins de 10 000 habitants et il comprend :

- ⌘ La gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, assainissement, parc automobile),
- ⌘ La réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique,
- ⌘ L'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou de rénovation,
- ⌘ L'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux,
- ⌘ La valorisation des certificats d'économie d'énergie,
- ⌘ L'évaluation et avis du gain environnemental et énergétique des projets de rénovation pour la demande de subvention (DSIL, plan de relance, prêts caisse des dépôts et consignation, SDE2...).

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

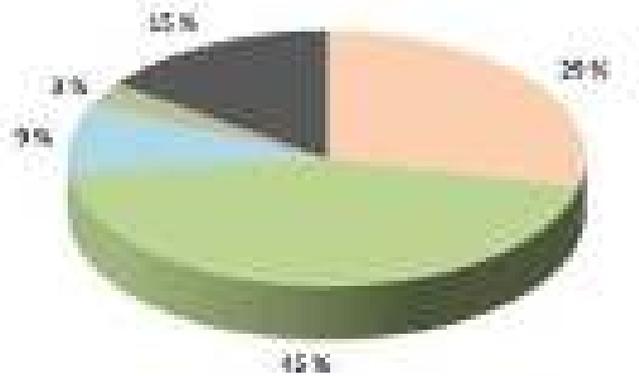
- Mission de diagnostic repérage amiante avant les travaux d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire : 1 800,00 € H.T. (société EXIM),
- Travaux sur le réseau d'eaux pluviales au lieudit Les Haïches : 4 205,00 euros H.T. (société Fabien MARCHAND),
- Travaux de voirie et aménagement de bordures au lieudit La Croix Moy : 3 620,00 euros H.T. (société Fabien MARCHAND),
- Renouvellement du matériel informatique de la mairie : 5 086,03 euros H.T. (société MICRO CONTACT),
- Acquisition de deux casques téléphoniques pour la mairie : 318,00 euros H.T. (ORANGE).



Compte administratif 2020

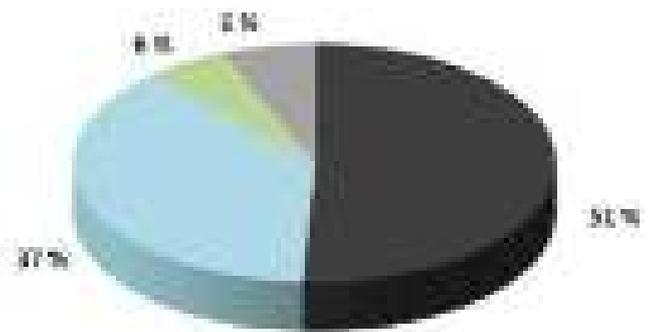
Section de fonctionnement

DEPENSES : 689 242,43 euros



- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrain, fournitures diverses...)
- Charges de personnel (salaires, charges sociales...)
- Autres charges de gestion courante (publicité, déplacements, abonnements...)
- Charges financières (intérêts d'emprunt)
- Amortissements, dépréciations, provisions

RECETTES 957 389,14 euros



- Impôts et taxes
- Subventions et participations
- Produits commerciaux (parkings, prestations, location de salle, location, prestations CAF garderie, construction de nouvelles...)

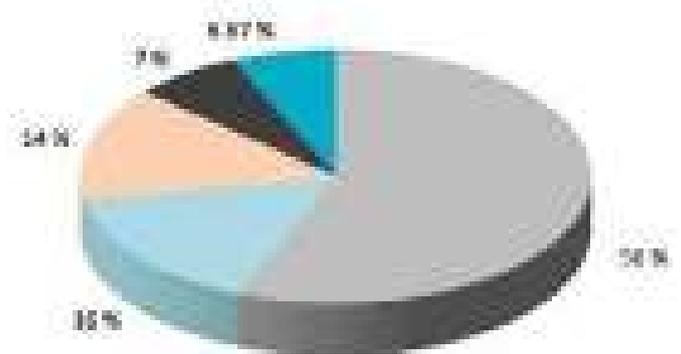
Section d'investissement

DEPENSES 302 972,42 euros



- Investissements (achat ou du Poche), travaux de voirie, permis, démolitions...)
- Travaux en régence
- Remboursement du capital des emprunts
- Dividendes (participations d'associés), versements en régie, amortissements, intégrations, déficit d'amortissement reporté...)

RECETTES 533 607,18 euros



- Région de l'entretien de l'investissement (I) (I)
- Subventions sur les investissements
- Taxité de compensation de la TVA sur les investissements (I) (I) et (I) (I) d'amortissement
- Produits commerciaux
- Autres (divers)

Budget primitif 2021

Section de fonctionnement

DÉPENSES (prévu : 971 200 euros)



RECETTES (prévu : 971 200 euros)



Section d'investissement

DÉPENSES (prévu : 1 039 000 euros)



RECETTES (prévu : 1 039 000 euros)



Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

POURQUOI ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC).

QUAND ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

COMMENT ? Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille, soit en ligne sur le site internet : **www.service-public.fr** en créant un compte personnel.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

C'EST UNE DÉMARCHE OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN.

Mes conseils COVID

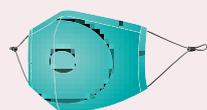


MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site **www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr** dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires.



Nous en profitons pour vous informer que des masques en tissu sont à votre disposition dans le hall de la mairie.

Mes Conseils
Covid

pour vous accompagner
dans votre quotidien
avec la Covid

Obtenez rapidement des conseils
personnalisés, pour vous et vos proches.

mesconseilscovid.fr



La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur :

- 📍 votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?
- 📍 votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement,...

À LA MISSION LOCALE :

<p>Accompagnement personnalisé par un conseiller</p>	<p>Préparation à la 3ème (MATHS) - L1 et L2 (L1) - Préparation à l'entrée en 2ème (L1) - Préparation à l'entrée en 1ère (L1)</p>	<p>Accompagnement à la recherche d'un emploi</p>
<p>Accompagnement personnalisé pour la recherche d'un logement</p>	<p>Accompagnement personnalisé pour la recherche d'un permis de conduire</p>	<p>Accompagnement personnalisé pour la recherche d'un stage</p>
<p>Accompagnement personnalisé pour la recherche d'un logement</p>	<p>Accompagnement personnalisé pour la recherche d'un permis de conduire</p>	<p>Accompagnement personnalisé pour la recherche d'un stage</p>

NOUVEAU!



Avec **PIMP ton CV**, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !



VENEZ VOUS INFORMER SUR LE SERVICE CIVIQUE :
les missions possibles, les offres près de chez vous...



NOUS RENCONTRER, SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ :

📍 A Dinan au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (sauf mardi matin),

📍 Sur un point de permanence proche de chez vous,

📞 au **02 96 85 32 67**

🌐 www.ml-paysdedinan.fr

🌐 www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan

📻 La **WEB RADIO AIR'ATOM** un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos
www.soundcloud.com/air-atom

Vous souhaitez suivre une formation ?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation ;
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.



<http://seformer.bretagne.bzh>

POINT REGION DE RENNES

35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. : 02 23 20 42 50 / Fax : 02 23 20 42 51 / point-region-rennes@bretagne.bzh

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 18h00, Le vendredi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00

GRETA Bretagne



AGENCE DE SAINT-BRIEUC (siège social)
19 bis boulevard Lamartine, 22000 SAINT-BRIEUC

AGENCE DE LANNION – GUINGAMP
lycée Félix Le Dantec, rue des Cordiers, 22303 LANNION Cedex
Tél. 02 96 61 48 54 / Courriel : greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr

- Liste des formations QUALIF emploi dispensées par le GRETA-CFA des Côtes d'Armor : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/greta-des-cotes-d-armor/demandeur-d-emploi>

- Liste globale des formations QUALIF emploi dispensées par le réseau des GRETA-CFA de Bretagne : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/formations-demandeurs-emploi>

Plateforme Mobil'rance

Bougez autrement ! **Levez les freins liés à vos déplacements !**

Qui ?

- Salariés en CDD
- Jeunes (apprentis, saisonniers, étudiants...)
- Intérimaires
- Stagiaires de la formation professionnelle
- Demandeurs d'emploi

Quoi ?

MISE à DISPOSITION SOLIDAIRE de VEHICULES

*Vélos électriques, scooters, voitures avec et sans permis

FORMATIONS et ATELIERS

- Découverte des moyens de transports
- Sensibilisation à la mobilité douce
- Soutien à l'apprentissage du code
- Conduite supervisée

CONSEILS

- Financement du permis de conduire
- Achat ou réparation de véhicule
- Diagnostic mobilité

Où ?

- 1 esplanade des équipages à Pleurtuit
- 3 route de Dinard à Dinan

La mobilité à votre portée



Contactez-nous !



mobilite@steredenn.org
02 96 39 50 66
06 08 05 58 15
www.steredenn.org

Rejoignez-nous !



Transport Scolaire

Région BRETAGNE

Transport scolaire **BREIZHGO**

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh
à compter de la fin mai 2021

Accessible
7 jours / 7
24 h / 24

Simple & rapide



breizhgo.bzh

Le covoiturage EHOP et OUESTGO

En complément de l'offre du réseau de transport du territoire, **le covoiturage** est une solution de transport alternative à la voiture en solo. Le covoiturage, comme le car, le train ou les réseaux locaux, c'est de nombreux **Supers Pouvoirs : moins de stress, plus de convivialité, de la solidarité, un budget transport réduit et une voiture de moins dans le trafic !**

⇒* **Un covoitureur, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement, à la ville ou à la campagne, à 18 comme à 87 ans !**

Le concept du covoiturage n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés en voiture avec des personnes qui ont besoin des mêmes trajets aux mêmes moments. Un covoitureur peut être conducteur, passager ou les deux alternativement ! Le passager peut ne pas avoir de voiture, pas le permis ou tout simplement souhaiter laisser sa voiture au garage de temps en temps !

⇒* **Comment devenir covoitureur ?**

Pour vous permettre de covoiturer au quotidien selon vos besoins, Dinan Agglomération est partenaire de l'association éhop et de la plateforme numérique ouestgo.fr. Un covoiturage sans commission, accessible à tous : éhop et ouestgo.fr ne prennent pas de commission sur la mise en relation entre covoitureurs !

⇒* **Des questions ? Des hésitations ?**

Pour vous aider à sauter le pas, appelez éhop au **02 99 35 10 77** ou contact@ehopcovoiturons-nous.fr



@Ehop.covoiturage est une association loi 1901 engagée depuis 2002 pour faire du covoiturage une évidence en Bretagne : que ce soit pour aller au travail, chez le médecin, faire ses courses ou amener son petit dernier au basket le mercredi.

⇒* **Covaincu-e ? Recherchez vos covoitureurs avec ouestgo.fr, la plateforme publique et gratuite**

Ouestgo.fr vous met directement en relation avec d'autres covoitureurs. La plateforme propose trois modules : covoiturage Domicile-travail, Évènementiel ou Solidaires. C'est vous qui choisissez votre covoiturage ! Inscrivez-vous, signalez vos trajets réguliers et recherchez vos futurs conducteurs ou passagers.

⇒* **Pas de solution de transport pour aller au travail ?**

Contactez éhop solidaires du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Le service éhop solidaires vous accompagne gratuitement pour trouver un covoiturage pour aller à votre travail, un entretien d'embauche, un stage ou une formation.

Contact : 02 99 35 01 56 / solidaires@ehopcovoiturons-nous.fr
Votre covoitureur pourra vous demander une participation aux frais à hauteur de 8 centimes d'euros par kilomètre

Passeports et Cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives.

Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt de ces pièces et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou Plancoët (pour les plus proches).

Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site : www.service-public.fr



La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous



CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

- ♦ par téléphone au **36 46** (service 0,06 € / min + prix appel)
- ♦ en vous connectant sur **votre compte personnel sur ameli.fr**

Aide à Domicile Mené Rance



De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner.

Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

L'ASAD Mené Rance met également à votre disposition une équipe spécialisée Alzheimer qui a pour but de maintenir un degré d'autonomie des personnes et d'accompagner la personne aidante dans la prise en charge.

Nos services sont disponibles sur les pays de Dinan, Broons, Collinée, Caulnes et de Plélan le Petit/Plancoët.

Nos interventions se font 24H/24, 7 jours sur 7 y compris dimanches et jours fériés.

Des atouts qui font la différence :

- **Adaptation à vos besoins au quotidien et sur la durée**
- **Démarche de prise en charge globale, en totale coordination avec nos partenaires**
- **Proximité : nous sommes implantés depuis plus de 45 ans sur votre commune et les communes limitrophes**
- **Souplesse : évaluation gratuite des besoins via une visite à domicile, devis gratuit**
- **Réactivité : nous intervenons au plus tard dans les 24 h, dans la journée si cela est nécessaire**
- **Association certifiée Afnor NF311, ce qui est gage de qualité**



Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à l'adresse suivante :

4 Rue des Rouairies - 22980 PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

Relais Parents Assistants Maternels

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants et à leurs accompagnants. A Vildé, ces "espaces-jeux" ont régulièrement lieu à la Maison des Associations !

Mais le RPAM, ce n'est pas seulement cela ! Outre ces temps d'animation, ses principales missions sont l'information et l'accompagnement des parents et des professionnels de la petite enfance. Le Relais informe ainsi les parents sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire et les modalités administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile.

NOUVEAU ! En partenariat avec la CAF, le DAJE est un dispositif d'information des familles à la recherche d'un mode d'accueil. Une animatrice du RPAM et une assistante sociale de la Caisse d'Allocations Familiales vous accompagnent dans votre recherche d'un mode d'accueil, en lien avec vos attentes, vos besoins,... tout en conciliant au mieux vie professionnelle et vie familiale. Elles informent également sur les aides financières existantes.

Contact : Anne-Laure DERAÏN au 02 96 88 04 64 ou par courriel : rpam.corseul@dinan-agglomeration.fr

Planning des animations disponible sur : www.dinan-agglomeration.fr



Permanences du Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

MAIRIE DE PLÉLAN-LE-PETIT

4 rue des Rouairies - 22980 Plélan-Le-Petit

☎ 02 96 27 60 38

Uniquement sur rendez-vous.

Jour de permanence : 1^{er} vendredi de 14h00 à 16h30
à l'Espace Social Solidarité

Contact par courriel à :

pierre.vincent@conciliateurdejustice.fr

DINAN

Centre Social de Dinan

5 bis, rue Gambetta - 2210 Dinan

☎ 02 96 39 38 21

Uniquement sur rendez-vous.

Jour de permanence : Le Mercredi de 9h00 à 12h00

Elections

Si vous venez d'aménager sur la commune vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription (justificatifs de domicile et d'identité). Vous pouvez en faire la demande en ligne, à la mairie ou par courrier.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans sur la commune. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Le lien suivant vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Si vous souhaitez participer à l'organisation du scrutin (notamment les opérations de dépouillement), merci de contacter le secrétariat de mairie au 02 96 27 61 57 ou par mail (mairieville.guingalan@wanadoo.fr).



Aide sociale

Vous avez besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'un accompagnement dans les démarches médico-sociales, les assistantes sociales vous reçoivent sur rendez-vous à la Maison du Département de DINAN.

Pour plus d'informations contactez la Maison du Département de Dinan.

■ **Maison du Département de Dinan**

2 place René-Pleven - CS 96370

22106 DINAN CEDEX

Tél. 02 96 80 00 80

■ **Heures d'ouverture au public :**

du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30



Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (les étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, des conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou par Internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Une enquêtrice, Madame Catherine GUITTON de l'Insee, prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés du 05 au 25 juillet 2021. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Activité physique et sportive adaptée

OSEZ BOUGER !



L'inactivité physique et la sédentarité sont une cause immédiate de maladies chroniques qui vont le plus souvent s'associer et s'auto-entretenir, dont les principales sont : surpoids/obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2 et cancers.

Le surpoids de l'enfant et de l'adolescent touche de manière encore plus significative les jeunes en situation de handicap mental. Un risque qui augmente ensuite au cours de la vie, d'autant plus que le parcours de vie est complexe.

L'OMS RECOMMANDE DE PRATIQUER :

- **30 MINUTES** d'activité physique d'intensité modérée par jour pour les adultes
- **1 HEURE** pour les moins de 18 ans



LES BÉNÉFICES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE (APS) SONT NOMBREUX :

- **RÉDUCTION** de la fréquence des maladies chroniques
- **AMÉLIORATION** de la qualité de vie (moins d'inconfort physique, de fatigue, d'anxiété, d'insomnie...)
- **AMÉLIORATION** du rapport aux autres ...

INCITONS NOS PROCHES À BOUGER AU QUOTIDIEN, EN PROFITANT DE TOUTES LES OCCASIONS :

- **LORS DE TOUS LES DÉPLACEMENTS** en établissement, en ville... prendre l'escalier plutôt que l'ascenseur ou l'escalator ; marcher et bouger dès que c'est possible, en famille ou en groupe, ou en club !
- **EN DIMINUANT LE TEMPS** passé assis et devant les écrans : toutes les 2 heures maximum, se lever et marcher un peu, ou faire quelques mouvements.

POUR EN SAVOIR PLUS

- bretagne-sport-sante.fr
- sportadapte.fr

CÔTES D'ARMOR - sportadapte22@gmail.com - 07 77 84 59 24
 catherine.geoffroy@mdph.cotesdarmor.fr - 02 96 01 01 24
 FINISTÈRE - sportadapte29@gmail.com - 06 68 66 91 23
 ILLE ET VILAINE - sportadapte35@gmail.com - 06 87 02 74 22
 MORBIHAN - sportadapte56@gmail.com - 07 67 24 41 77



Distribution du Courrier

Afin de faciliter la distribution du courrier, la municipalité remercie les habitants de fixer leur plaque de numérotation visible depuis la voie publique (pilier de portail, boîte aux lettres, porte d'entrée) et de bien vouloir indiquer leurs noms sur leurs boîtes aux lettres.

A ce jour plus de 110 habitations n'ont pas de numéro de voirie à VILDE-GUINGALAN !

Si vous ne disposez pas de numéro de voirie, merci de le signaler au secrétariat de mairie.



Objets trouvés

Toute personne qui trouve un objet sur la voie publique est tenue de le déposer dans un délai de vingt-quatre heures, soit à l'accueil de la mairie soit au commissariat de police le plus proche.

Une rubrique a été ajoutée sur le site internet de la commune permettant de lister les objets et de retrouver plus facilement les propriétaires.

www.vilde-guingalan.fr

Si l'un des objets vous appartient, vous pouvez venir le récupérer au secrétariat de mairie après avoir décliné votre identité.



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

LES CONSEILS DE PRUDENCE, LA TACTIQUE ANTI-TIQUES



1 COUVRE-TOI

Porte des vêtements de couleur claire à manches longues, un pantalon à glisser dans des chaussettes hautes et un chapeau.



2 UTILISE DES RÉPULSIFS

Laisse un adulte t'appliquer un répulsif en respectant les indications notées sur le produit.



3 ÉVITE LES HERBES HAUTES ET LES FEUILLES MORTES

Quand tu te promènes, reste au centre des chemins, loin des arbustes. Ne t'assois pas ou ne t'allonge pas **directement** sur le sol.



4 EXAMINE-TOI

Regarde attentivement « tout partout » sur ton corps et tes vêtements pour les chercher. Si tu n'y arrives pas tout seul, demande à quelqu'un de t'aider. La tique apparaîtra comme un petit point en relief. N'essaie pas de l'enlever tout seul !



5 FAIS RETIRER LA TIQUE

Demande à un adulte de t'enlever la tique à l'aide d'un crochet à tiques, sans l'écraser. Plus vite elle sera retirée, mieux c'est ! Fais désinfecter ta piqûre par un adulte et demande lui d'inscrire la date et le lieu de la piqûre dans ton carnet de santé.



6 SURVEILLE LA ZONE OÙ TU AS ÉTÉ PIQUÉ

Au cours des mois qui suivent la piqûre, si tu vois une rougeur apparaître sur ton corps, ou si tu ne te sens pas bien, parles-en à tes parents pour qu'ils t'emmènent voir un médecin. Si besoin il pourra te donner un traitement adapté.



QU'EST-CE QU'UNE TIQUE ?

✓ C'EST UNE PETITE BÊTE QUI VIT DANS LA NATURE.

Normalement elle pique les animaux sauvages et domestiques pour se nourrir mais elle peut également piquer des humains qui passent à proximité.

POURQUOI ÉVITER LES PIQÛRES DE TIQUES ?

✓ UNE FOIS QU'UNE TIQUE A PIQUÉ, ELLE PEUT RESTER SUR TON CORPS PENDANT PLUSIEURS JOURS.

Une piqûre de tique ne fait pas mal. Mais certaines tiques transportent des microbes qui peuvent provoquer des maladies en piquant. Tu peux être piqué par une tique dans les jardins, les parcs, en forêt... partout où il y a de l'herbe et des feuilles mortes. Après la douche, ne remets pas les vêtements que tu as portés dehors, une tique peut s'y cacher ! Papa ou Maman les lavera à au moins 60°.

POUR ÉVITER D'AVOIR UNE MALADIE, LA TIQUE DOIT ÊTRE ENLEVÉE LE PLUS VITE POSSIBLE.

Pour plus d'information :
<http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>
<http://www.irepsalsace.org/enfantsetnature/>

© ECDC. Document traduit et adapté par l'Ireps Alsace, 2016.
 Réalisé avec les associations de lutte contre la maladie de Lyme et maladies vectorielles à tiques.
 Validé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Santé publique France



Luttons contre le frelon asiatique

DINAN AGGLOMÉRATION ET VOTRE COMMUNE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE.

Le frelon asiatique sort de son hibernation.

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « *Vespa Velutina* », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles.



Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de 4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.



Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.

Pour plus d'information, contactez votre mairie ou bien Madame LECONTE, en charge des espèces invasives à Dinan Agglomération, au 06.64.64.32.71



Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 ;

les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00.



Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 09 juillet 2012).



Collecte des déchets

	ORDURES MÉNAGÈRES	SACS JAUNES
TOUTE LA COMMUNE	Mercredi matin (5h00 - 12h00)	Judi semaine paire (5h00 - 12h00)

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin.

Deux conteneurs pour le verre sont situés sur la commune :

- Terrain des sports
- Les Haïches

Si vous le souhaitez Dinan Agglomération propose des composteurs. Se renseigner auprès du service de collecte des déchets : 02 96 87 72 72.

Tri des Déchets



UNE PROGRESSION DU TRI DES DECHETS NÉANMOINS DES ERREURS PERSISTENT.

Depuis la généralisation des extensions des consignes de tri, en avril 2019 sur le territoire de Dinan Agglomération, les emballages collectés ont progressé de 10%. En effet, les extensions des consignes de tri permettent de trier tous les emballages : les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, les petits métaux et tous les emballages en plastique (les bouteilles, les flacons, les pots de yaourts, les sacs plastiques, les barquettes).

Les usagers ont participé activement à cette réussite mais pour être encore plus performant, des erreurs de tri fréquentes peuvent être corrigées :

- Les papiers absorbants (essuie-tout, mouchoirs, serviettes en papier) sont trop souvent retrouvés avec les emballages alors qu'ils se déposent dans la poubelle à ordures ménagères ou se compostent.
- Les objets cassés se déposent dans la poubelle à ordures ménagères ou en déchèterie.



- Les emballages imbriqués les uns dans les autres (des bouteilles plastiques dans des cartons, des pots de yaourts dans des boîtes de conserve...) rendent leurs recyclages impossibles. Au centre de tri, les agents n'ont pas le temps de les séparer par catégorie, ils sont alors comptabilisés en erreur de tri. Pour qu'ils soient recyclés, déposez-les un à un sans les imbriquer.

La fin de ces erreurs permettrait de diminuer le taux de refus en centre de tri, d'augmenter la qualité recyclée et valorisée.

POUR ALLER + LOIN : Les erreurs de tri génèrent des coûts élevés pour la collectivité. En effet, les déchets qui se retrouvent malencontreusement dans la collecte sélective transitent d'abord par la chaîne de tri pour être finalement écartés du tri et de nouveau transportés et traités par incinération.

La campagne est disponible sur www.dinan-agglomeration.fr.

Prudence ! Datura stramoine PLANTE TRÈS TOXIQUE ET INVASIVE

Le **Datura stramoine** est une plante exotique envahissante et très toxique qui pousse dans les habitats perturbés (terrassements, ...), les massifs, les potagers, et en milieu agricole (cultures de blé noir, maïs, sorgho, cultures maraîchères, prairies, ...).

Sa présence, dans du maïs ensilage notamment, peut engendrer des intoxications de bétail. Elle peut être également responsable d'intoxications chez l'humain, par la consommation de farines ou de légumes contaminés.

En début d'été, on trouve du Datura stramoine à différents stades de développement : de la plantule, jusqu'à des pieds de 50 cm de haut, en fleurs. Durant l'été et à l'automne, les pieds peuvent atteindre 2 mètres de haut et développent des bogues épineuses remplies parfois de centaines de graines.

Depuis 3 ans, on observe, sur le territoire Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, un fort développement de la plante. En réponse à ce phénomène inquiétant, l'association



COEUR Émeraude a mis place un programme de lutte contre le Datura stramoine, avec le soutien financier de l'ARS Bretagne dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, et en partenariat avec la FREDON Bretagne.

Ce sont ainsi 66 foyers de datura qui ont été répertoriés et traités (manuellement, mécaniquement, ou par une réponse culturale) ces 2 dernières années sur le secteur, soit près de 6000 pieds éliminés.

En 2020, l'association poursuit la lutte avec les acteurs du territoire.

Aussi, si vous observez cette plante, n'intervenez pas !

CONTACTEZ VOTRE RÉFÉRENT LOCAL :

Béatrice ONEN / COEUR Émeraude :
beatrice.onen@coeuremaude.org
 02 96 82 31 78 - 06 09 15 38 10



Espaces verts et jardins au naturel :

MIEUX POUR NOTRE SANTÉ ET LA BIODIVERSITÉ !

Le printemps est là, avec la croissance de la végétation qui l'accompagne.

De plus en plus de communes font le choix de laisser pousser les plantes sauvages en pieds de mur, sur les pelouses, le long des chemins et trottoirs, parallèlement à l'abandon des produits phytosanitaires. Produits dont on retrouve les molécules chimiques dangereuses dans les eaux de nos rivières et de nos zones d'alimentation pour l'eau potable. En plus d'alléger les corvées de désherbage, cette nouvelle manière de gérer les espaces verts et les voiries est favorable à la biodiversité floristique et à tout le cortège d'animaux qui l'accompagne : insectes (dont pollinisateurs), oiseaux, micromammifères...

Les tailles de haies et tontes aussi sont de plus en plus limitées pour favoriser cette faune amie, dans les airs, comme sous la terre !

Chez vous aussi, vous pouvez :

- ☞ Laisser fleurir les plantes sauvages en pieds de murs, entre les pavés, en pieds d'arbres, ...
- ☞ Espacer les tontes et laisser certaines parties de pelouses non tondues pour que plantes et faune associée puissent s'exprimer et accomplir leur cycle biologique,
- ☞ Récupérer les tontes de pelouse séchée et broyer les branchages pour pailler massifs et potager,
- ☞ Limiter les tailles d'arbustes (hors bordures réglementées), pour favoriser les ports libres,
- ☞ Récupérer les résidus de taille et branches mortes pour créer des haies sèches.

Attention : évitez les tailles d'arbres et arbustes du 15 Mars au 30 Septembre, pour respecter la période de nidification des oiseaux et le cycle biologique des arbres et arbustes.

Autant de comportements simples qui en plus limitent les interventions et la production de déchets ! Et, particuliers, pensez à rapporter vos produits phytosanitaires désormais interdits (cf encadré) en déchèterie au niveau du local DDS (déchets diffus spécifiques).

« Jardiner au naturel » c'est mieux pour la nature et meilleur pour notre santé !

Sur notre territoire Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, nos communes montrent l'exemple. Nous pouvons tous agir facilement en adaptant nos pratiques.

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de Communes Côte d'Émeraude vous accompagnent pour prendre soin naturellement des espaces verts et jardins.

**Pour plus d'informations, contacter COEUR Emeraude
au 02 96 82 31 78 / 06 09 15 38 10.**



Rappel réglementaire

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber.

Issue de la Loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis 2017, d'utiliser des pesticides chimiques* sur les espaces verts, les voiries, les promenades accessibles ou ouvertes au public, dans les forêts.

Depuis 15 ans en Bretagne, 2 arrêtés préfectoraux "fossés" de 2005 et 2017 interdisent à tous, toute utilisation de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau et fils d'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs...) même quand ils sont secs.

Bientôt (en 2022) et dans le prolongement de la loi Labbé, la limitation de l'usage des pesticides chimiques* s'étendra à davantage de zones**.

* pesticides chimiques = produits phytosanitaires = herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en Agriculture Biologique restent autorisés, en dehors de la proximité des points d'eau et fils d'eau.

** propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et d'agrément ; cimetières et columbariums ; jardins familiaux ; zones à usage collectif des établissements d'enseignement ; voies d'accès privées, espaces verts et zones de repos sur les lieux de travail ; établissements de santé, y compris leurs espaces extérieurs

Consultation Eau - Inondations c'est parti !



Votre avis compte !

Participez en ligne à la consultation sur l'eau et les inondations. Particuliers et acteurs peuvent faire part de leurs observations sur les stratégies pour atteindre le bon état des eaux et pour gérer les risques d'inondation pour les six prochaines années dans le bassin Loire-Bretagne.

Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et lagunes, de nos nappes souterraines et de nos littoraux est un objectif national et européen, tout comme la gestion des risques d'inondations.

Le comité de bassin et le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne recueillent les observations de tous, particuliers et acteurs, sur la politique de l'eau qui s'appliquera à partir de 2022 dans nos régions.

A la suite de cette consultation, et après analyse de tous les avis, ils décideront des modifications ou compléments à apporter, et adopteront les documents stratégiques qui s'appliqueront de 2022 à 2027 :

- le Sdage - schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesures associé. Ils définissent les objectifs pour améliorer l'état des eaux, les actions à mettre en place pour y parvenir.
- le PGRI - plan de gestion des risques d'inondation. Il précise les objectifs et les actions à mener pour augmenter la sécurité des personnes face aux risques d'inondation, réduire le coût des dommages, organiser le retour à la normale en cas de sinistre.

La synthèse des avis sera en ligne sur ce site à partir de la mi-octobre 2021.

Identification des animaux

FAIRE IDENTIFIER VOTRE ANIMAL, C'EST LE PROTÉGER

Cela permet :



de le retrouver et de le récupérer plus rapidement en cas de fugue ou s'il est déclaré entré en fourrière



de lui permettre de voyager à l'étranger grâce à l'obtention d'un passeport



de lui donner sa propre identité et d'officialiser le lien entre vous



de faciliter vos démarches administratives et d'éviter les litiges



de faciliter son suivi médical

Plus qu'une obligation légale, l'identification est un acte de protection animale

Parlez-en à votre vétérinaire

MIEUX COMPRENDRE L'IDENTIFICATION

Une obligation légale

Tous les chiens de plus 4 mois et les chats de plus de 7 mois doivent obligatoirement être identifiés.

L'identification est souvent réalisée lors de la première visite chez le vétérinaire.

L'identification consiste le plus souvent à insérer une puce électronique sous la peau. Ce geste est indolore pour votre animal.

Si vous souhaitez acheter, vendre ou donner un chien ou un chat, celui-ci devra impérativement avoir été identifié en amont.

Le seul lien officiel entre votre animal et vous

Grâce aux informations que vous avez indiquées dans le fichier national I-CAD, votre animal est officiellement rattaché à vous.

Si celui-ci a fugué et qu'il est retrouvé par un particulier ou par un professionnel, ou qu'il est déclaré « entré en fourrière », c'est sur la base de ces informations que vous serez contacté.e afin de venir le récupérer.

Veillez à actualiser régulièrement ces informations, notamment en cas de déménagement ou de départ en vacances.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur identifier-mon-animal.fr

État Civil

Naissances

NEDELEC Katalayah
née le 14 janvier 2021

CRENO Lyam
né le 16 janvier 2021

PERPÈRE Adèle
née le 8 avril 2021

Mariages

**HIDALGO Jean-François
& QUIRINS-NUK Claire**
le 12 décembre 2020

**SORT Antoine
& GAILLARD Perle**
le 06 mars 2021

Pacs

**LOGETTE Pierre
& DUMAS Christophe**
le 21 novembre 2020

**THIERRY Arnaud
& MALLET Léa**
le 21 novembre 2020

Décès

CRETON Marie
le 4 décembre 2020

RODRIGUES Manuel
le 7 décembre 2020

BADIER Monique
le 23 janvier 2021

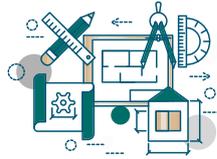
Urbanisme



Demandes de déclarations préalables

DATE	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
25/09/2020	M. GUIGNEUX Patrick	6 ruelle du Rougeret	Réfection de toiture et bardage de bâtiments annexes sans changement d'usage
05/10/2020	M. LEMENAGER Jean-Yves	Rue de la Croix Nergan	Division en vue de construire
19/10/2020	M. GIRAUDON Mathieu	13 résidence des Magnolias	Pose de clôture
19/10/2020	M. MORIN Christian	19 rue de La Croix Nergan	Construction d'un carport
04/11/2020	M. LEMENAGER Jean-Yves	route de Guyac	Division en vue de construire
05/11/2020	M ^{me} LECUYER Laura	20 quater Rue de La Croix Nergan	Division en vue de construire
27/11/2020	M. PIERRE Gérard	4 rue du Jard	Bardage
28/11/2021	M. PILLESSE Arthur	6 Les Planches	Pose d'une clôture
30/11/2020	M ^{me} MASSART Gwénaëlle	9 impasse de la Mairie	Pose d'une clôture
03/12/2020	M. et M ^{me} BONNAMY Gilles	11b résidence des Camélias	Pose d'un portail et d'une clôture
07/12/2020	M. et M ^{me} COLAS Éric	45 Boculé	Pose d'une clôture
09/12/2020	M ^{me} MOURAD Pascaline	35 route de Dinan	Changement de porte
14/12/2021	M ^{me} ANDRIEU Catherine	1 chemin de la Vallée	Pose d'une clôture
08/01/2021	M. VANNIER Christophe	27 Coavou	Pose d'un abri de jardin
11/01/2021	M. PASDELOU Christophe	11 résidence des Camélias	Déplacement d'un portail existant
13/01/2021	M ^{me} CARDIN Catherine	La Lande du Pre Cul Rouge	Coupe et abattage d'arbres
20/01/2021	M. POISSON Aymeric	3 imp. des Jardins de Coavou	Pose d'une clôture
28/01/2021	La Rault' Ez Da Silva	1 La Ville Rault	Pose de deux portails
29/01/2021	M. LÉCUYER Sébastien et M ^{me} POIRIER Melvina	4 rue de l'Orme	Changement de huisseries
05/02/2021	M. ROUILLÉ Allain	4 rue de la Landelle	Division en vue de construire
25/02/2021	M. et M ^{me} HELLEUX Dominique	32 rue des Templiers	Changement de huisseries
04/03/2021	M. ADAM Anthony	8 Coavou	Pose d'une pergola
08/03/2021	M. PALLU Mathieu	1 Le Préron	Changement d'huisseries
15/03/2021	M. COBO Gérard	8 C route de Guyac	Pose d'un portail et d'une clôture
17/03/2021	M. et M ^{me} LEBAIL Jérôme	10 Les Molières	Pose de clôture
22/03/2021	M. FRANCOIS Stéphane	1 impasse Pré du Frêche	Pose d'un portail et d'une clôture
08/04/2021	Commune de Vildé-Guingalan	40 Coavou	Réfection de porte de puit à divers lieux-dits
16/04/2021	M. JUVAUX Michel	6 rue des Bois	Pose d'un escalier et d'une terrasse
20/04/2021	M. MENAGE Alexandre et M ^{me} GICQUEL Charlotte	5 La Perrière	Construction d'une piscine
21/04/2021	M ^{me} GUEZENOC Pierrette	17 rue des Moulins	Ravalement de façade
22/04/2021	M. et M ^{me} SALVIGNAC Emmanuel	3 rue du Pont des Vignes	Pose d'un portail et d'une clôture
23/04/2021	M. et M ^{me} RÉHEL Alain	5 rue des Clossets	Pose d'une fenêtre de toit

Urbanisme Permis de construire



DATE	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
04/11/2020	M. THIERRY Arnaud et M ^{me} MALLET Léa	26 rue de La Croix Nergan	Construction d'un garage
18/11/2020	M. et M ^{me} FELIN Hervé	7 ter rue de la Croix Nergan	Construction d'une maison individuelle
19/11/2020	M. LECUYER Tony	20 quater rue de la Croix Nergan	Construction d'une maison individuelle
19/11/2020	M ^{me} LÉCUYER Laura et M. JEHAN Florian	20 Ter rue de la Croix Nergan	Construction d'une maison individuelle
25/11/2020	M. MALLEGOLL Michel	14 Les Molières	Construction d'une extension
23/12/2020	M. PHILIPPE Mathieu et M ^{me} HANNELAIS Sonia	23 La Ville Rault	Construction d'une extension
29/12/2020	M. et M ^{me} KERMARREC Jean-François	9 rue du Pont des Vignes	Construction d'une extension
20/01/2021	M. REBOURS Maxime et M ^{me} OTCEP Audrey	15bis rue du Pont des Vignes	Construction d'une maison individuelle
09/03/2021	M ^{me} GAULTIER Lucie et M. VAULÉON Julien	2 impasse Pré du Frêche	Construction d'une maison individuelle
26/02/2021	M ^{me} MOURAD Pascaline et M. HAMONIAUX Mickaël	5bis route de Guyac	Construction d'une maison individuelle
04/03/2021	TRANS GB par M. GUEZENOC Gilles	15 rue des Moulins	Création d'une station de lavage
04/03/2021	Commune de Vildé-Guingalan	2 allée des Écoliers	Extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire
16/03/2021	M. et M ^{me} LEBLANC Yvon	20 Coavou	Construction d'une extension
24/03/2021	M. et M ^{me} HIDALGO Jean-François	3 Coavou	Construction d'un garage
16/04/2021	M. JANVIER Christophe	14 résidence La Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
23/04/2021	M ^{me} LETORT Constance	19 Coavou	Construction d'une maison individuelle

STOP aux incivilités



Grille détériorée par des jeunes qui occupaient l'espace près de la MTL



Sacs jaunes remplis de déchets verts retrouvés résidence des Camélias



Potelet accidenté par un tracteur et l'auteur des faits n'est pas venu se présenter



Déchets retrouvés dans un fossé (bouteilles, boîtes de conserve, canettes...)



Tableau d'affichage de l'école de nouveau cassé (coup de pied donné dans le plexiglas)



Déjections canines laissées dans les parterres, pelouses, trottoirs, aires de jeux...

Travaux



2021- 2022 : une extension très attendue de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire

De façon étroitement concertée entre les élus, les ATSEM, le personnel enseignant et l'architecte Loïc JUGUET, ce projet a pour but de remédier aux problèmes actuels de fonctionnement :

✂ Remplacer une petite salle dédiée au repos des enfants (23 m²) par deux dortoirs de 40m² chacun pour la petite et la grande section (60 enfants) ; le petit dortoir devient une extension de la classe des petits.

✂ Déplacer la salle de motricité actuelle dans un bâtiment neuf, aux grandes performances énergétiques, faisant la jonction entre l'école maternelle et l'accueil périscolaire (86 m² utiles)

✂ Agrandir la salle d'activités de l'accueil périscolaire qui reçoit plus de 40 enfants (+ 24 m²)



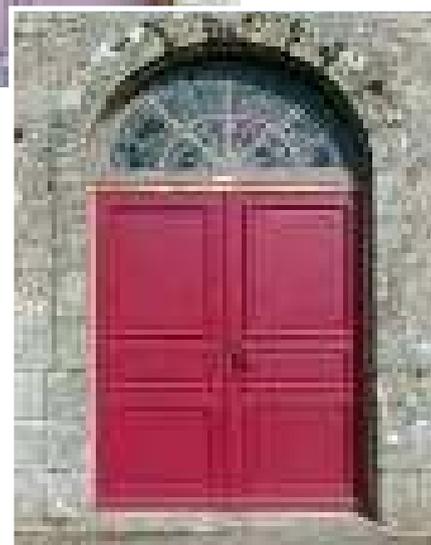
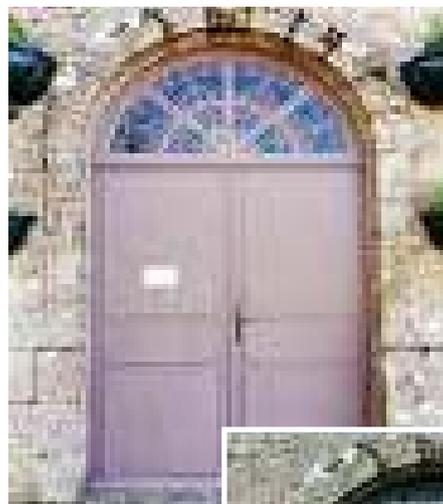
Ambiance lumineuse et sécurisée avec une longue baie vitrée haute



*Préfabrication bois isolée en paille
pour une grande performance énergétique*

Remplacement des portes d'entrée de l'église dégradées par des portes en chêne de fabrication artisanale

(achèvement peinture prévu mai-juin 2021)



Terrain de bosses

Un terrain de bosses a été aménagé près des terrains de football par la société CLEMENT TP pour un montant de 15 840 euros T.T.C. La longueur totale du circuit est de 215 mètres pour une largeur de 1,50 mètres.



Accès aux terrains de football

Afin d'éviter toute occupation illicite des terrains de football une clôture a été réalisée par l'entreprise Les Paysages de Bretagne pour un montant de 7 420 euros T.T.C. ainsi qu'un enrochement pour un montant de 1 910 euros T.T.C.



Boulodrome

Les travaux du boulodrome sont terminés. Il restera à réaliser l'engazonnement devant le bâtiment.



Lotissements privés

LE PARK DES CLOSSETS

Les sept lots seraient vendus. A ce jour six maisons sont construites. Les travaux définitifs (signalisation, voirie, espaces verts) seront bientôt finalisés.

LE PRÉ DU FRÊCHE

Les quatre lots sont vendus. Actuellement les maisons sont en cours de construction.



LA PETITE CROIX

Sept lots seraient vendus sur les quatorze prévus. Une maison a été construite et un permis de construire est en cours d'instruction.

Fibre optique

Dans le cadre du déploiement du réseau de télécommunication, et donc de l'arrivée de la fibre optique sur une partie de la commune, de nouveaux câbles, et mâts si nécessaire, seront installés en commençant par la rue des Moulins. Les habitations et entreprises concernées pourront se raccorder au cours du deuxième semestre 2021, à savoir : Coavou, impasse des Jardins de Coavou, Boculé, La Grande Fontaine, Le Bois Brunet, Les Haïches, La Perrière, L'Épinay, Les Hauts-Champs, La Vieuville, Les Champs Gicquel, Vaucouleur, rue des Moulins, rue des Ajoncs, Le Clos d'en Haut, Les Planches et La Férulais.

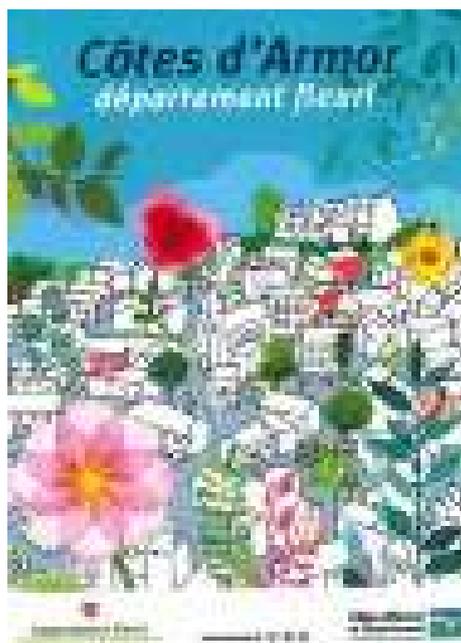
Les autres secteurs seraient concernés d'ici 2023.

La commune a décidé de profiter de ces travaux pour demander l'effacement des réseaux d'électricité et de télécommunications au lieu-dit Boculé et faire un point sur les canalisations d'eaux pluviales et usées.

Label villes et villages fleuris

Le Département s'engage au quotidien pour préserver et valoriser le patrimoine, notamment par la mise en œuvre d'actions visant à accompagner les communes dans l'embellissement autour des objectifs suivants : qualité de vie, ruralité et attractivité des territoires, lien et cohésion sociale et qualité de l'eau et jardinage au naturel.

Cette année la commune a décidé d'adhérer au programme « *Les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au naturel* » dans le but d'améliorer son embellissement.



Local professionnel



Le conseil municipal a décidé de proposer à la location un local pour une activité professionnelle (profession libérale, artisan...) au 5 rue des Templiers à VILDE-GUINGALAN.

La commune de Vildé-Guingalan compte 1 265 habitants au 1er janvier 2021. Elle est située à proximité de la route nationale 776 entre Saint-Brieuc et Dinan. Quelques commerces sont installés en centre-bourg (bar restaurant, coiffure, boulangerie). Il existe également un cabinet médical où exercent quatre médecins. D'autres professionnels de la santé exercent à VILDE-GUINGALAN : kinésithérapeute, naturopathe, psychomotricienne, ostéopathe, infirmière, orthophoniste et sophrologue. La zone d'activités située à l'est de la commune compte plus de quatre cents salariés.

Cette petite maison d'une surface totale de 40 m² (30 m² loi Carrez) est située en centre-bourg.

Elle comprend, au rez-de-chaussée une pièce principale de 15 m² avec une cuisine, un petit sas et des sanitaires. Un escalier en bois permet d'accéder à l'étage où l'on trouve une pièce (environ 9 m²) et une salle d'eau. Quelques places de stationnement sont disponibles devant la propriété.

Tout professionnel intéressé par ce bien à louer (après rénovation) afin de venir s'installer dans le cadre professionnel sur la Commune, est invité à prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire de VILDE-GUINGALAN, Jean-Yves JUHEL.

Contact secrétariat de mairie :

02 96 27 61 57 ou mairievilde.guingalan@wanadoo.fr



Vildé propre !

La commune organise un après-midi citoyen le samedi 5 juin à 13h30 pour le nettoyage de la commune. Nous vous donnons rendez-vous au parking de l'école.

Boîte à livres

Une boîte à livres a été installée à proximité de l'école maternelle.

Chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement 24H/24 et 7J/7.

La boîte à livres repose sur l'échange et le partage.

PRENDRE, LIRE PUIS RAPPORTEZ
pour que d'autres habitants puissent en bénéficier.



Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 Novembre au monument aux morts pendant le confinement a eu lieu en présence de Monsieur le Maire, des adjoints, de la conseillère déléguée et de Monsieur JUVAUX André (porte-drapeau).



Le traditionnel repas des aînés n'a pas pu avoir lieu cette année compte tenu de la situation sanitaire. C'est pourquoi les personnes âgées de 75 ans et plus habitant la commune ont eu la possibilité de réserver un panier garni. Les Vildéens du même âge qui résident dans une maison de retraite ont reçu une boîte de chocolats.



Panier pour une personne



Panier pour un couple



Scolaire

Noël 2020 au groupe scolaire

Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y pas eu de spectacle cette année à la Maison du Temps Libre pour les enfants de l'école. Le Père Noël est venu en personne dans chaque classe pour apporter les friandises aux enfants.





Périscolaire



En ce temps de pandémie, il est vrai que je bénéficie d'une grande notoriété. Je ne vous quitte pas, je suis partout : au travail, à la maison, au magasin ... Je hante même vos nuits. Et depuis quelques mois j'accompagne vos enfants à l'école, je fais partie de la panoplie du petit écolier. Et si je me permets d'écrire ces quelques lignes à propos des enfants, c'est que je souhaite les féliciter de leurs attitudes au sein de ce contexte si particulier.

Je passe beaucoup de temps sur leur nez, je les supporte et eux me supportent toute la journée. Je ne peux affirmer que des liens d'amitié se soient créés, mais presque. Sachez que parfois ils me réservent une place dans une poche entre les fameuses cartes Pokémon. Ne croyez pas que ma vie en compagnie de ces enfants soit un long fleuve tranquille, tout au contraire. Il en faut de l'énergie pour passer une journée en leur compagnie. Le meilleur moment c'est le matin, départ vers l'école où avec délicatesse on me pose sur un bout de nez tout propre et tout frais, c'est après que les choses vont se gâter pour moi...

Je passe minimum 8 heures sur un nez d'enfant, voir plus pour certains. Je suis au centre de leur vie, je partage les bons et les mauvais moments, j'essaie au mieux de jouer mon rôle de protecteur ce qui parfois peut dévier. Ils m'attribuent des compétences que je ne peux pas toujours accepter :

Je ne suis pas un mouchoir

Je ne suis pas une serviette

Je ne suis encore moins un chiffon

Parfois je montre un peu d'indulgence car ils sont méritants et courageux de courir, gesticuler, sauter, écouter, apprendre, parler, avec ce bout de tissu en permanence devant le nez. Bien que parfois, ils profitent de la situation car cacher sa colère, son mécontentement, une grimace ou même un sourire tendresse à sa bienaimée, merci le masque ... Je me transforme en dissimulateur de sentiments.

Un moment que je préfère c'est le soir lorsque les parents viennent chercher leurs enfants à l'accueil. Malgré une dure journée où j'ai dû subir différents sévices entre, piétinement, changement de nez, oubli sur la cour, noyade dans le lavabo, mâchonné, écartelé, tagué... J'apprécie le jeu des devinettes !

Tous les soirs c'est le même refrain, tu reconnais ? c'est le papa de qui ? C'est la maman de qui ? Tu es sûr(e) ? J'ai un doute ? Il (elle) a changé quelque chose ? Pas facile de reconnaître, mais mis à part quelques quiproquos, chaque enfant est bien remis à son parent. Et une chose est sûre, masque ou pas masque un enfant reconnaîtra toujours ses parents.

Dans quelques semaines, ce seront les vacances, le soleil, la plage, la mer... Mais ne m'oubliez pas, faites-moi une petite place au fond de votre valise avec le guide des gestes barrières. Je sais, je ne suis pas le bienvenu. Encore quelques efforts et nous serons quittes, je prendrai un long congé au mois de septembre.

Pour l'instant je dois vous laisser, les copains et copines m'attendent devant la machine à laver, une tournée nous attend, c'est top depuis que nous bénéficions de plusieurs lavages = de nouvelles aventures.

PRENEZ SOIN DE VOUS !

LE MASQUE.

Arts et Culture

Nous n'oublions pas nos adhérents. Cette pause forcée et nécessaire par les restrictions sanitaires nous a contraint à mettre en veille toutes nos activités. Pour la gym, dès que les autorisations gouvernementales nous le permettront, nous ne manquerons pas de mettre en place la possibilité de retrouver le plaisir de la reprise des cours très attendue par toutes les adhérentes : soit en extérieur si l'horaire du couvre-feu est modifié, soit en salle si l'accès en est autorisé.

Tout sera fait également pour que la danse bretonne et le scrabble reprennent leurs habitudes et leurs moments de convivialité au plus tôt.

Nous vous souhaitons un bel été.

Prenez soin de vous.

Club de l'Amitié

L'Assemblée Générale de début d'année n'a pas pu avoir lieu. Les adhésions de l'année 2020 ont été renouvelées gratuitement pour l'année 2021. Une nouvelle carte a été remise à chaque adhérent du Club de l'Amitié et de l'art floral.

En espérant nous revoir prochainement dès que les consignes sanitaires nous le permettront pour des moments de convivialité.



Art floral - compositions de décembre 2020 et Pâques 2021 confectionnées au domicile

Gardiennage de l'église

Nous remercions Madame ESCOP, gardienne de l'église, qui quitte ses fonctions et la commune suite à un déménagement.

Nous serons très heureux de la recroiser sur notre commune.

Merci Catherine

Les Trois Coups de Vildé

L'association « Les Trois coups de Vildé » devait monter sur les planches de la maison du temps libre fin mars.

Mais la situation sanitaire en a décidé autrement. La troupe n'en est pas moins démotivée pour autant et c'est avec impatience que les membres de l'association espèrent remonter sur scène et retrouver son public Vildéen avant la fin de l'année afin de présenter leur pièce.

Cette situation sanitaire a pu permettre aux membres de travailler sur les statuts et ainsi rendre officiel Les Trois coups de Vildé. C'est ainsi que la composition du bureau change.

Nous vous présentons donc le nouveau bureau :

. Présidente : M^{me} CABUY Virginie

. Vice-président : M. BERTET Yvon

. Trésorière : M^{me} BOUGET Claudine

. Secrétaire : M^{me} LEROY BERTET Annick

. Membres actifs : M^{me} BRIAND Jeanine et M^{me} CADOL Mireille.

N'hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook "Les Trois coups de Vildé" pour voir nos actualités.

Si vous avez envie de nous rejoindre une fois la crise sanitaire finie, contacter : M^{me} CABUY Virginie au 06 61 78 18 30

Amicale Laïque

En cette période difficile, l'Amicale laïque s'efforce de rester active !

Les objectifs de notre association : Financer les projets scolaires proposés par l'équipe pédagogique et améliorer la vie scolaire des élèves au sein de notre école (sorties scolaires, achat de matériel divers).



Nous avons réussi à organiser une tombola de Noël ! Celle-ci a permis à notre association de réaliser un bénéfice de 1760€. Nous profitons de ce bulletin municipal pour remercier chaleureusement nos partenaires, annonceurs ainsi que tous ceux qui ont participé, par leur don de lots et par leur achat de billets, à la réussite de cette tombola.

Cette somme sera investie, dès que cela sera possible, dans le financement des sorties scolaires des élèves de l'école. En effet, c'est l'Amicale Laïque qui finance, intégralement, les sorties culturelles et sportives réalisées chaque année par les différentes classes : visites de musée, séances de cinéma, rencontres USEP, spectacles musicaux... Tout comme les enfants, nous avons hâte que tout cela reprenne !

RancePoker VOTRE ASSOCIATION DE POKER PRÈS DE CHEZ VOUS !

Objet de notre association : Développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).



Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est basé à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier CABUY (à gauche sur la photo), secrétaire : Sébastien Fairier (à droite) et trésorière : Sabine Lemerle (au centre).

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à La Maison des Associations de Vildé-Guingalan (rue de l'école), tous les LUNDIS de 19h30 à 23h30 environ (retard autorisé).

Attention : l'accès de la salle est interdit aux moins de 18 ans et il y a aucun enjeu d'argent.

Notre association remercie chaleureusement la commune et tous nos partenaires sponsors, fidèles depuis des années. MERCI de votre soutien !

Au programme pour 2021, et bien sûr selon les mesures sanitaires obligatoires à appliquer : beaucoup de championnats successifs pour cette 9ème saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, cotisations futures gratuites, frais de carburant et de repas remboursés lors d'événements extérieurs...). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit plus de 1 500 € !!!

Le sérieux des adhérents pour lutter contre le COVID19 a été et sera toujours au rendez-vous : port d'un masque chirurgical vierge obligatoire pendant toute la soirée (donné par le bureau du club à l'entrée), gel hydroalcoolique, distanciation aux tables pour jouer, désinfection totale après chaque passage des joueurs et au rangement de la salle à la fin.

CA VOUS TENTE D'APPRENDRE le poker moderne OU BIEN de VOUS AMELIORER ?

Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

N'hésitez pas à venir voir ou essayer, c'est gratuit !!! A bientôt !!!

Tous renseignements supplémentaires au 06 50 58 80 60
ou par mail : xavier.cabuy@orange.fr.

Également notre page Facebook : <https://www.facebook.com/RancePokerClub>

Société de Chasse

La société de chasse de Vildé-Guingalan organise son traditionnel repas "**Jambon à l'os**", **le samedi 17 juillet 2021**. En raison de la situation sanitaire, le repas sera à emporter au prix de 13 €.

Par la même occasion, Une tombola avec 50 lots (colis bœuf de 150 €, 2 demi cochons, panier garni de 80 €, bon d'achat de 50 €...) est organisée par nos soins. Les tickets de tombola sont à retirer auprès des chasseurs de la société.

Vous pouvez réserver vos repas auprès de Monsieur Lamé, Président de l'association, au 06 83 86 54 12.

De plus, nous tenons à vous rappeler que nous sommes disponibles pour tout dégâts causés par différents nuisibles ou autres...

Merci à l'ensemble des propriétaires terriens pour la mise à disposition de leur terre afin que nous puissions pratiquer notre loisir.

Football Club **Plélan Vildé Corseul**

C'est une saison particulière qui prendra fin début juillet avec notamment l'arrêt des compétitions/rencontres dès le mois de Novembre aussi bien pour les jeunes que pour les séniors et foot loisir.

Nous avons dû nous adapter en ce qui concerne les jeunes car nous pouvions continuer les entraînements mais sans contact. Les enfants ont pu alors faire la découverte d'une pratique diversifiée avec le Foot-Golf, du Tennis-Ballon mais aussi un travail de motricité et de technique avec ballon ! Il était important pour nous de garder ces entraînements pour maintenir la condition physique des enfants mais aussi un lien social. Les enfants et les encadrants ont tenu le cap en respectant le cadre sanitaire, et nous pouvons nous en féliciter.

Si votre enfant souhaite découvrir la pratique du football en club que ce soit fille ou garçon né(e)s en 2016 ou avant, nous ouvrons nos séances à tous ceux qui souhaitent venir les Mercredis 16, 23 et 30 Juin 2021 ainsi que les Samedis 19, 26 en Juin et le 03 Juillet 2021 à Plélan-le-Petit. Nous avons pour volonté de créer une section féminine en foot à effectif réduit.

La saison se prolongera jusqu'à la fin de l'année scolaire et reprendra le 25 août 2021 dans des conditions plus normales, espérons-le...

Pour plus d'information merci de prendre contact avec Joris AUTRET par mail : jorisautret@gmail.com ou 06.29.95.57.17.



ESPACE CULTURE

Salles de Spectacle

EMBARCADÈRE

rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT

☎ 02 96 87 14 27

SOLEVAL

33 rue de la Madeleine 22130 PLANCOËT

☎ 02 96 89 41 09

THÉÂTRE DES JACOBINS

rue de l'Horloge
22100 DINAN

☎ 02 96 87 03 11

LE LABO

10 rue Victor Schoelcher 22100 DINAN

☎ 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

Office de tourisme du territoire

Venez découvrir le site internet
de Dinan - Cap Fréhel Tourisme :

www.dinan-capfrehel.com

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.

DINAN CAP FRÉHEL TOURISME



Horaires Bus

DINAN - JUGON-LES-LACS ligne 15

DU 31 AOÛT 2020 AU 29 AOÛT 2021

Direction		M - J	V
		Ⓜ	Ⓜ
DINAN	Départ Gare Nord	12:00	18:30
	Départ BusStop [1]	12:05	18:05
TRELIARIN	Mairie	12:15	18:15
VILDE-QUINGALAN	Mairie	12:18	18:18
LA LANDE	Centre	12:22	18:22
ST-MAUDEZ	Mairie	12:26	18:26
PLELAN	Mairie	12:30	18:30
JUGON-LES-LACS	Gare	12:35	18:35

JUGON-LES-LACS - DINAN ligne 15

DU 31 AOÛT 2020 AU 29 AOÛT 2021

Direction		M - J	V
		Ⓜ	Ⓜ
JUGON-LES-LACS	Gare	12:05	18:30
PLELAN LE PETIT	Mairie	12:15	18:25
ST-MAUDEZ	Mairie	12:20	18:40
LA LANDE	Centre	12:25	18:45
VILDE-QUINGALAN	Mairie	12:27	18:47
TRELIARIN	Mairie	12:32	18:52
DINAN	Départ BusStop [1]	12:40	19:00
	Départ Gare S. Nord	12:45	19:05

BREIZHGO

Le réseau de transport public de Bretagne

Trajet à réserver jusqu'à 2 heures
avant l'heure de passage prévu
à l'arrêt souhaité.

Les jours fériés,
cette ligne ne circule pas.

Ticket unique : 2,50 €/par voyage

Carnet de 10 tickets : 20 €

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Plus d'infos sur le site

du lundi au samedi de 8h à 20h.

Seul(e) ou en famille, AMUSEZ-VOUS !

Jeu n°1

Je me positionne sur la carte en coloriant le cercle de la zone où je me trouve

 **COMMUNE DE
VILDE-GUINGALAN**

Jeu n°2

Avec les mots fléchés de ton choix et tes couleurs préférées, dessine ton village ou ta maison.
Sans oublier d'y insérer tes préférences, ainsi déposer ta réalisation à la mairie avant le 31 mai 2014 !

Jeu n°3

Trouve des charades sur la commune de Vilde-Guingalan ou ton village.
Parvenir à faire deviner un objet sans dessiner ou sans le prononcer et ne se trahit pas un a priori mais aussi une rue de VILDE-GUINGALAN.

VILDÉ PROPRE !

Nettoyage citoyen

Déchets à la ramasse

Collecte guidée



SAMEDI
5 JUIN

À PARTIR DE 13H30

**RDV AU PARKING
DE L'ÉCOLE**

Tout le monde
peut y participer :
petits et grands !

Informations pratiques & Numéros utiles

SANTÉ

MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN

Médecins généralistes

Docteurs LECOMTE, MARIE,
LE PAUTREMAT, QUERIC

☎ 02 96 27 01 79

KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDE-GUINGALAN

M. Franck POIRIER - ☎ 06 68 75 05 25

SOPHROLOGUE

25 Coavou, VILDE-GUINGALAN

M^{me} Valérie HAMET - ☎ 06 69 76 64 97

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

Hôpital René PLÉVEN

☎ 02 96 85 72 85

Polyclinique du Pays de Rance

☎ 02 96 85 85 85

EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) :

☎ 02 22 06 45 00

Dépannage électricité :

☎ 09 726 750 22

CENTRE VITAE

6 impasse de la Mairie, VILDE-GUINGALAN

Psychomotricienne

M^{me} Manuela COULON

☎ 06 94 21 04 06

Infirmière libérale

M^{me} Anne-Lise LAURENT

☎ 06 61 52 48 63

Ostéopathe

M^{me} Claire BUSNEL

☎ 06 33 24 24 80

Naturopathe

M^{me} Nadège DAMIDE

☎ 06 33 30 70 09

Orthophoniste

M^{me} Marthe BOURGUIGNON

☎ 07 64 22 99 25

ÉCOLE

“Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil”

- ▶ Primaire : 02 21 08 00 05
- ▶ Maternelle : 02 21 08 00 06
- ▶ Cantine scolaire : 02 21 08 00 07
- ▶ Accueil périscolaire : 02 21 08 00 09

► AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMÉRATION

☎ 02 96 87 14 14

DÉCHÈTERIES* :

Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT - ☎ 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - ☎ 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mercredi : Fermée

Jeudi : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie ZA de Beauvent

LA LANDEC - ☎ 02 96 82 13 71

Du 1^{er} novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h00 - 17h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00 *

Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Agglomération.

Pour plus d'informations,
vous pouvez contacter le service au 02 96 87 72 72
ou par mail à dechets@dinan-agglomeration.fr.